



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Guichet unique des  
installations classées pour la protection  
de l'environnement**

Mél : pref-icpe@savoie.gouv.fr

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques (SCPP)

Chambéry, le 21/03/2024

## Bordereau de versement au dossier d'enquête publique UGI'RING

<b><u>Objet :</u></b>	Versement complémentaire : rapport mesures de bruit - février 2024
<b><u>Références réglementaires :</u></b>	Articles L.123-13 et R.123-14 du code de l'environnement
<b><u>Nombre et désignation des documents</u></b>	<p>Par le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société Ugi'ring, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes, dans son avis n°2023-ARA-AP-1606 du 24 novembre 2023, préconisait de compléter les analyses de bruit versées au dossier d'enquête publique.</p> <p>Une nouvelle campagne de mesures a été organisée par UGI'RING les 1er et 2 février 2024 et ces analyses, réalisées par le bureau d'études indépendant Bureau Veritas ont donné lieu à un rapport d'études, établi le 14 mars 2024.</p> <p>A la demande du commissaire enquêteur et en application de l'article R.123-14 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint, l'étude de mesures de bruit correspondante aux fins d'information du public.</p>